

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 026-212602940-20260518-D202621-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de :

- **CREER** un conseil municipal des jeunes (CMJ),
- **DESIGNER**, Frédéric GONIN, référent élu du CMJ,
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents à cet effet.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire
Etienne LARAT

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

